

Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « Bovins Laitiers » du 17 mars 2023

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « Bovins Laitiers » du 17 mars 2023
Responsable de la préparation du document	Catherine Bauraind-Isabelle Monnart
Date de publication	
Validé par	Sans objet
Annexe(s)	Liste des participants

II. Validation du procès-verbal et ordre du jour

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 novembre 2022 est approuvé sans remarque. L'ordre du jour de la présente réunion est validé par l'ensemble des participants

III. Etat d'avancement des activités du Collège des Producteurs (par Catherine Bauraind)

Catherine Bauraind dresse un rapide état des lieux des activités menées au sein du Collège plus particulièrement pour le secteur Bovins Laitiers. Elle rappelle brièvement les 3 missions du Collège ainsi que les principales activités qui y sont liées.

a) Plan de développement

Celui-ci a été mis à jour courant 2022 avec 2 objectifs à l'horizon 2030:

- Maintenir une marge minimum de 20 centimes/litre de lait produit
- Maintenir le nombre de détenteurs de bovins laitiers >3000 (la comptabilisation se fait à partir de 5 vaches laitières pour maintenir une diversité de fermes et pas uniquement ceux qui fournissent le lait à une laiterie)

Ce plan comprend un ensemble de 13 fiches actions recensées comme prioritaires par le secteur. Il a été présenté au Cabinet du Ministre Borsus qui doit décider des actions prioritaires et des moyens à mettre en œuvre pour assurer leur financement.



Par rapport aux objectifs fixés, les remarques suivantes sont émises :

- **Rentabilité** : la reprise des fermes et notamment l'accès à la terre coûtent cher pour des jeunes qui veulent s'installer. Pour générer un revenu, il faudra avoir une taille d'exploitation suffisante sans que ça ne devienne une exploitation industrielle. Or le ministre Borsus défend un modèle d'exploitation familial
- **Social** : les jeunes agriculteurs veulent pouvoir avoir une vie sociale à côté de leur métier. Il faut peut-être qu'ils se regroupent pour se partager les tâches ou se remplacer.
- **Entreprenariat** : le métier d'agriculteur d'aujourd'hui nécessite des notions de gestion et management qu'il faut intégrer aux formations techniques. Comment les introduire dans les cursus de formation ?

Catherine Bauraind souligne que la reprise des exploitations et la formation sont 2 nouvelles actions ajoutées au nouveau plan de développement.

Une question est posée :

Quelle est l'évolution de la production laitière ? Si on compare entre novembre 2021 et 2022, celle-ci a augmenté en Wallonie pour se situer autour de 1 270 000 000 litres, ce qui veut dire que les producteurs spécialisés en bovins laitiers produisent plus.

b) Relayer les avis des producteurs

Des mémos et avis sur différents sujets sont rédigés par l'ensemble des secteurs sur consultation des producteurs et relayés aux autorités concernées. Un avis a notamment été rendu sur les besoins en formation mais aussi l'avis annuel sur le plan de promotion de l'APAQ-W.

Dans ce cadre de relais, une enquête a été menée en 2022 par le Collège des Producteurs sur la reprise des exploitations tout secteur confondu. L'objectif était de récolter le ressenti des producteurs vis-à-vis des difficultés rencontrées et actions à favoriser lors de la reprise de leur exploitation. Une note de synthèse a été rédigée sur base des résultats et transmise au Cabinet du Ministre Borsus.

Pour 2023, Catherine suggère de réaliser la suite de l'enquête sur la reprise des exploitations en ciblant particulièrement les attentes et difficultés des jeunes qui veulent s'installer. L'idée est aussi d'évaluer l'importance des installations hors contexte familial et des personnes non issues du milieu agricole. En effet, sur base de l'enquête menée précédemment, parmi les répondants du secteur laitier, il n'y a que 50% des producteurs de plus de 50 ans qui ont un repreneur et parmi les difficultés rencontrées, les plus citées sont le manque de revenus et les charges administratives et puis la charge de travail et pénibilité du travail. Elle demande aux participants s'ils valident la 2^{ème} enquête, quelle tranche d'âge prendre en compte et quelles questions pertinentes à poser. Il est décidé de se concerter avec les différents syndicats agricoles pour la confection et l'envoi du questionnaire aux producteurs concernés.

c) Information filière et grand public

Le site Celagri contient des dossiers et articles à destination du grand public, des journalistes et des filières. Chaque année un évènement est organisé sur un thème particulier. En 2022, le thème était



« Polémiquer ou dialoguer, quelles sont les pistes et points d'attention à surveiller pour un débat constructif ». Une note de synthèse a été diffusée dans la presse et est disponible sur simple demande. Pour 2023, Catherine Bauraind propose de développer un argumentaire à destination des professionnels du secteur afin de les aider à répondre aux questions provenant des riverains, voisins, citoyens.

d) Observatoire des filières agricoles

Une note mensuelle reprenant les points d'attention et évolution des prix de chaque secteur est rédigée et communiquée à différentes instances dont le Cabinet du Ministre Borsus. Cette note est consultable sur le site du Collège des Producteurs (<https://collegedesproducteurs.be/>) qui a d'ailleurs fait peau neuve et permet à tout un chacun de voir toutes les activités menées par le Collège.

e) Outils pour les producteurs

L'interface producteurs-distributeurs menée par une équipe au sein du Collège permet de faire le lien entre l'offre et la demande et de développer la vente de produits locaux en Wallonie et à Bruxelles. L'équipe travaille tant sur la commercialisation, que la logistique et la communication/promotion de ces produits. Un catalogue commun a été créé et des codes-barres sont gratuitement à disposition des producteurs intéressés à commercialiser leurs produits au sein de la distribution.

Easy-agri est aussi à disposition des producteurs pour vendre les animaux de rente car c'est le seul site officiel pour le faire.

Prix juste est une plateforme recensant les producteurs labellisés et permet au consommateur de localiser ceux-ci.

IV. Divers

- Eleveo propose des visites de fermes pour faire découvrir les outils numériques proposés par l'AWE.
- Il est demandé de faire le bilan de ce qu'on transmet (avis, mémo, NT) au Cabinet afin de voir la prise en compte.

V. Présentation : Alternatives aux produits phytosanitaires pour la culture de maïs fourragers dans l'objectif de pratiquer une agriculture raisonnée par (Protect'Eau et le CIPF)

Après la pause de midi, les deux assemblées Viande bovine et Bovins laitiers se sont regroupées pour écouter deux exposés en lien avec les alternatives au désherbage classique en culture de maïs .

- A. **Le premier exposé réalisé par Jean-François Oost du CIPF** nous a présenté plusieurs **alternatives au désherbage classique du maïs**. La présentation complète se trouve en annexe. En voici un bref résumé.

1. Le désherbinage ou désherbage mixte



But : combiner l'utilisation d'herbicides et le travail mécanique du sol et ainsi réduire la surface traitée chimiquement de 2/3.

Quel itinéraire technique ?

Le traitement se fait au pied du maïs parce qu'il est très sensible à la concurrence alors que le centre des interlignes est travaillé mécaniquement.

Normalement, 2 passages de la désherbineuse sont suffisants, le premier à 3-4 feuilles puis, le deuxième à 7-8 feuilles (passage seulement mécanique si possible).

Si après deux passages, des chénopodes repoussent au pied du maïs, il faut envisager un troisième passage avec les disques.

ATTENTION : C'est une technique qui demande beaucoup de réactivité de l'agriculteur car lorsque le moment est venu de désherber le maïs, ce travail doit être prioritaire. Il faut bien réfléchir à la manière d'intégrer ces pratiques dans l'organisation quotidienne d'un producteur laitier. Le désherbinage a lieu **entre le 25 mai et le 20 juin**.

Un autre désavantage est le coût de la machine : +/- 70.000 euros

C'est une technique dont la mise en place demande un effort en temps et en argent.

Quelles aides possibles ? (à confirmer en fonction de la situation de chacun)

- MECAP (zone de captage) : possible mais cela va dépendre de la zone du captage
- BCAE5 (dans le cas de parcelles classées avec une sensibilité (très) élevée à l'érosion) -> associer (désher)binage et sous-semis
- BCAE6 : Protection des sols pendant les périodes les plus sensibles
- BCAE7 : Préserver le potentiel des sols ou rotation des cultures
- BCAE8 : Maintien des éléments non productifs (si on a 2 espèces (légumineuse et graminée) --> 31/12) --> OK ?

2. Le sous-semis en culture de maïs

Cette technique peut être pratiquée sur des parcelles relativement propres au départ car les solutions de désherbage seront plus limitées que pour un semis traditionnel. Il consiste à implanter une culture de couverture de l'inter rang, généralement après le semis du maïs. Différentes espèces de graminées et de légumineuses peuvent être utilisées. Cette technique peut être intéressante afin de gérer la période après la récolte en offrant un couvert hivernal.

La **pratique existante** consiste à **implanter le sous-semis après le semis du maïs**, au stade de 7 - 8 feuille. On utilise alors du Ray-grass italien et du trèfle d'Alexandrie. L'avantage, c'est que le désherbage a été effectué avant l'implantation du sous-semis. Il existe pourtant plusieurs désavantages. Premièrement, on doit réaliser un passage uniquement pour l'implantation du sous-semis et deuxièmement les conditions d'implantations du sous-semis ne sont pas toujours idéales.

Il est maintenant possible de réaliser **l'implantation du sous-semis en même temps que le maïs**, et d'utiliser plusieurs espèces grâce au semoir avec 2 trémies séparées. Les espèces utilisées peuvent être du féтуque rouge, du trèfle blanc ou du trèfle blanc nain. Les avantages sont qu'il n'y a pas de travail supplémentaire et que le semis se fait dans des conditions idéales. Cependant, il faut faire attention de bien choisir son schéma de désherbage, notamment au niveau du désherbage sélectif.

Le sous-semis peut remplacer un CIPAN si on le fauche et l'entretien pour ne pas perdre le couvert.

ATTENTION : ce couvert d'hiver ne peut pas être pâturé par le bétail (à cause de l'enrobage du maïs).

ATTENTION, la sous-culture ne doit pas atteindre le pied du maïs car il n'aime pas la concurrence.



Au niveau du rendement du maïs, des essais ont montré que le couvert ne fait pas beaucoup de concurrence au maïs.

L'objectif principal du sous-semis n'est pas de contrôler les adventices. Le trèfle par exemple, va prendre la place des adventices si le sol n'est pas trop envahi. Le sous-semis permet d'utiliser des désherbants avec des matières actives moins agressives et en moindre quantité.

3. Quid de l'ER (Eco Régime) « réduction d'intrants » en maïs ?

L'éco-régime « réduction d'intrants » n'est pas réalisable en maïs parce que la liste des matières actives susceptibles d'être substituées (qui ne doivent pas être utilisées) pour entrer dans les conditions de cet ER, comprend les substances avec lesquelles les semences de maïs sont enrobées (sauf les semences bio).

- B. Le **deuxième exposé** est réalisé par **Julie Lebrun de Protect'Eau**. Elle nous a expliqué le nouvel outil d'aide à la décision, **Indic'Eau**, développé par Protect'eau et le CRA-W afin **d'évaluer les risques d'herbicides dans les eaux**. La présentation complète est en annexe. En voici un bref résumé.

Dans les faits, 41% des eaux souterraines sont en mauvais état et 21% à cause des pesticides et 32% des eau de surface sont en mauvais état et 23% à cause des pesticides, essentiellement d'origine agricole. La cause est que les herbicides ont une faible affinité avec la matière organique, ils sont solubles et stables dans l'eau et ont une durée de vie importante (surtout les racinaires logiquement très rémanent et solubles dans l'eau pour atteindre les racines). Le problème est encore plus important lors des applications au printemps sur des sols encore peut couvert, avec des risques de ruissellement et lessivage plus élevés.

Afin de permettre aux agriculteurs de mieux gérer les traitements qu'ils appliquent et ainsi de réduire leur impact sur l'eau, le CRA-W a développé un indicateur spécifique.

En se basant sur le fait que le **risque pour l'eau = exposition** (quantités de substances actives appliquées) **x danger** (potentiel de lixiviation lié aux propriétés physico-chimiques des substances actives), les chercheurs du CRA-W ont déterminé un Indice normalisé de Substance Active par Culture (ISAC). L'ISAC eau prend en compte uniquement les substances actives problématiques pour la qualité de l'eau.

Par exemple, dans la culture de maïs, le S-métolchlore (Dual Gold) et la Terbuthylazine (Callistar) sont problématiques pour les eaux souterraines.

Cependant, il faut également tenir compte de l'indice de lixiviation des substances actives. Ce dernier dépend du coefficient d'absorption, de la solubilité et de la persistance de la substance active.

L'Indic'EAU = ISAC eau x Indice de lixiviation

En calculant cet Indice'Eau dans ses parcelles, l'agriculteur pourra détecter les traitements à risque pour l'eau, être accompagné par Protect'Eau pour améliorer ses itinéraires techniques et évaluer régulièrement les progrès réalisés sur l'ensemble de la rotation



Liste des présences

Bauraind	Catherine
Blanjean	André
Decoster	Marc
Decruyenaere	Virginie
Fastré	Claire
Jandrin	Anne
Monnart	Isabelle
Van Merhaeghe	John
Van Ongeval	Michel
Veiders	Helmuth
Wiertz	Christian
Willeme	Michel